



indemnité d'occupation

Par **katchou**, le 13/01/2019 à 20:36

Bonjour, j'ai obtenu la maison à titre onéreux en 2008. Mon mari est très procédurier et fait trainer la procédure afin d'obtenir le max d'argent. Je suis enfin divorcée depuis 2017 mais la procédure de liquidation du patrimoine traîne encore. Je n'habite plus la maison depuis 2012, ce sont nos enfants qui y sont car je suis partie travailler en calédonie et j'ai un loyer la bas. Pour mettre fin à cette indemnité, on m'a conseillé de vider la maison et de faire constater par huissier ce que je vais faire. On me dit que les clés seront alors remise à mon ex pour que cette indemnité cesse complètement. Mais comme je vais me porter acquéreuse de la maison (ce dont il est d'accord) je crains qu'il ne profite d'avoir les clés pour faire des dégâts irréversibles dans la maison..... peut on confier les clés à la justice ? notaire ? ou avocat ? afin que plus personne n'est accès à la maison tant que la liquidation n'est pas effective.

Merci d'avance de votre retour !